

Venez nous rencontrer !

**Pour vous informer sur l'état
des négociations
en cours avec la questure**

**Pour débattre avec nous
du statut des collaborateurs**

**Pour donner votre avis et
faire entendre votre voix**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE **MERCREDI 4 DÉCEMBRE À 19H AU SALON MARS** *EN PRÉSENCE DE PASCAL PAVAGEAU, SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL DE FORCE OUVRIÈRE*

Le SNCP-FO est le seul syndicat de collaborateurs parlementaires adossé à une confédération nationale représentative. Nous sommes un syndicat apartisan et ouvert à l'ensemble des collaborateurs parlementaires, quel que soit le groupe politique auquel ils sont rattachés, qu'ils soient basés à Paris ou en circonscription.

Rejoignez-nous ! **Bulletin d'adhésion**

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail

Collaborateur-trice :

- à Paris

- en circonscription

Montant de
la cotisation :

Date et signature :

BARÈME DE COTISATION ANNUELLE *(salaires nets mensuels)*

Salaire inférieur à 1500€ = 40 €
(13€ après déduction fiscale)

Salaire entre 1500€ et 2000€ = 60 €
(20€ après déduction fiscale)

Salaire entre 2000€ et 2500€ = 80 €
(27€ après déduction fiscale)

Salaire supérieur à 2500€ = 100 €
(33€ après déduction fiscale)

Chèque à l'ordre du **SNCP-FO**

Notre statut vous permet une déduction fiscale à hauteur de 66 % du montant de votre cotisation. Vous recevrez un justificatif au mois d'avril de l'année fiscale concernée.

Adhérer au SNCP, pourquoi ?



Pour bénéficier d'une grande confédération représentative

- Le SNCP est le seul syndicat de collaborateurs parlementaires adossé à l'une des trois grandes confédérations représentatives au niveau national. Grâce à cette affiliation, nous sommes présents sur tout le territoire, ce qui nous permet d'apporter une aide efficace à tous les collègues qui nous sollicitent, à Paris comme en circonscription.
- La confédération Force Ouvrière est **majoritaire au sein des instances représentatives du personnel, concernant les fonctionnaires de l'Assemblée nationale.**
- **Cette confédération garantit une totale indépendance de ses syndicats membres.**



Pour être mieux informés sur vos droits

La défense de nos droits et la promotion de notre statut commence par une meilleure information. Face à cette situation, nous publions des fiches pratiques sur les droits des collaborateurs. Nous pouvons, en cas de besoin, nous appuyer sur l'expertise juridique de la centrale syndicale FO. En lien avec les autres organisations de collaborateurs, **nous avons obtenu que des données socio-économiques nous soient fournies par la questure.**



Pour défendre les collègues en difficulté et être solidaire

Si, dans leur majorité, les députés-employeurs respectent les droits de leurs collaborateurs, **certaines comportements isolés sont préjudiciables, voire condamnables.** Nous sommes trop souvent démunis lorsque nous en sommes victimes, **en particulier pour ceux d'entre nous qui travaillent en circonscription et se retrouvent alors isolés.**



Pour porter nos revendications collectives relatives à notre statut

Rémunération, temps de travail, RTT et congés, formation professionnelle, santé au travail, remboursements de frais, fins de contrats... De nombreuses dispositions du code du travail, des plus anodines aux plus sérieuses, renvoient à la convention collective. Sans statut, nous nous retrouvons souvent dans des situations de vide juridique, souvent sans le savoir.

Nous pensons donc qu'un cadre juridique est indispensable. Cette revendication est réaliste et constructive : seuls 1,9% des salariés français sont privés de convention collective, accord ou statut. Il nous paraît incompréhensible que nous, collaborateurs parlementaires à l'Assemblée nationale, en fassions partie.

En concertation avec les autres organisations de collaborateurs, nous œuvrons pour faire avancer nos droits et apporter collectivement des réponses et des solutions concrètes.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces dans les négociations.



Pour faire entendre votre voix !

Adhérer vous donne la possibilité de faire valoir vos positions quant à notre stratégie et nos actions. Votre adhésion vous donne le droit de voter en Assemblée Générale. Elle est indispensable si vous souhaitez faire partie du bureau du SNCP.

*Nous sommes complémentaires des associations de collaborateurs (CCAP, AFCP, ACD). Notre principale spécificité est de **travailler uniquement sur le droit du travail et le dialogue social.** Seul un syndicat est en mesure de défendre effectivement vos droits, et d'améliorer le statut juridique et social des collaborateurs parlementaires.*

PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE INTERNET : www.sncp-fo.fr
twitter : @SNCP_fo / mail : sncpfo@gmail.com